

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
Concernant la mise à disposition d'une
parcelle de terrain à la SCI 3L Invest Immo

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLIS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5212-2 et L.5211-10;

Vu la délibération n°11 du conseil communautaire du 22 novembre 2022 relative à la délégation d'attribution des conseils communautaires au Président, autorisant le Président à passer les contrats de location d'immobilier;

Vu la demande de la SCI 3L Invest Immo;

CONSIDÉRANT que Limoges Métropole est propriétaire d'une parcelle de terrain d'une superficie de 4 626 m² située rue le par d'Anjou de Mairie Bourg à Bonne-la-Croix;

CONSIDÉRANT que la SCI 3L Invest Immo va prochainement acquiescer cette parcelle de terrain;

CONSIDÉRANT que dans l'attente de la signature de l'acte de transfert cette dernière sollicite la possibilité de disposer de ce terrain;

DÉCIDE

Se met à disposition de la SCI 3L Invest Immo une parcelle de terrain cadastrée section 243 m², d'une superficie de 4 626 m² située rue le par d'Anjou de Mairie Bourg à Bonne-la-Croix;

Cette mise à disposition intervient moyennant un montant de 250 € HT par mois. Elle sera assurée pour une durée de 12 mois renouvelable sans frais à compter de la date de signature de la convention.

Fait à Limoges, le 15 NOV 2023

Le Président
Gaëtan CHABARD
Maire-Président
Limoges Métropole
Communauté urbaine

Publié le : 16 NOV 2023
Modifié le :

DÉCISION

Décision concernant la mise à disposition d'une parcelle de terrain à la SCI 3L Invest Immo

1 DOCUMENT - Publié le 16 Novembre 2023



DEC_ECO_24621_MISE_DISPOSITION_TERRAIN_SCI_3L_INVEST_IMMO.pdf
(.pdf, 111,7 Ko)

 TÉLÉCHARGER